

Réparation du tort moral

Sommaire

Généralités

Généralités

Le droit fédéral réglant exhaustivement la question, il convient de consulter avant tout la fiche fédérale s'agissant de du tort moral : le droit cantonal n'a aucune compétence législative dans cette matière.

On se limitera en l'espèce à souligner que le tort moral est également traité dans les fiches suivantes:

- Protection de la personnalité et protection contre les discriminations, fiche fédérale, et fiche cantonale
- Aide aux victimes d'infractions, fiche fédérale, et fiche cantonale

Sources

Service d'aide aux victimes

Adresses

Service d'aide aux victimes (SAVI) - Neuchâtel (Neuchâtel)
Service d'aide aux victimes (SAVI) - La Chaux-de-Fonds (La Chaux-de-Fonds)

Lois et Règlements

Pas de loi pour cette fiche

Sites utiles

Aide aux victimes en Suisse